CONSIDÉRATIONS

N° 207.

SUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE

DES ENFANS NOUVEAU-NÉS;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 22 août 1828, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR T.-A. MORGON,

Chirurgien aide-major à l'École royale de cavalerie.

Si desint vires, tamen est laudanda voluntas.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1828.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL, *Président.*
Chimie médicale	ORFILA, *Examinateur.*
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	ANDRAL.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT, *Examinateur.*
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL, *Suppléant.* LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON, *Examinateur.* BOYER. DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DÉNEUX.

Professeurs honoraires.

MM. CHAUSSIER, DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, DUBOIS, LALLEMENT, LEROUX, PELLETAN père, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs.
Arvers.	Gibert.
Baudelocque.	Kergaradec.
Bouvier, *Examinateur.*	Lisfranc.
Breschet, *Examinateur.*	Maisonabe.
Cloquet (Hippolyte).	Parent du Chatelet.
Cloquet (Jules).	Pavet de Courteille.
Dance.	Ratheau.
Devergie.	Richard.
Dubois.	Rochoux.
Gaultier de Claubry.	Rullier.
Gérardin.	Velpeau, *Suppléant.*
Gerdy.	

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AUX MÂNES

DE MON PÈRE.

Regrets éternels !

A LA PLUS TENDRE DES MÈRES.

Tribut d'amour filial et de reconnaissance.

A MES COUSINS

FAVROT,

Docteur en médecine de la Faculté de Paris,

ET

MARCHAND,

Négociant.

Faible témoignage d'attachement et de reconnaissance.

T.-A MORGON.

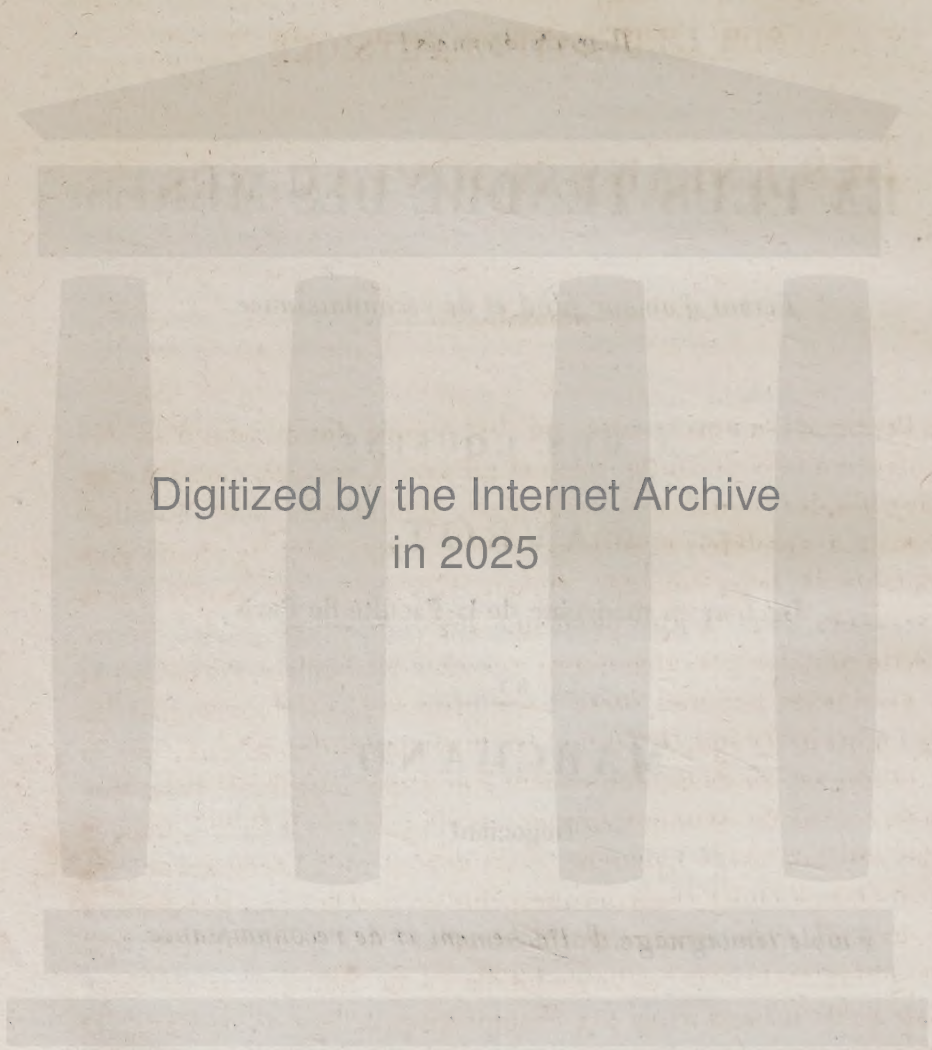

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/considerationssu0007unse

CONSIDÉRATIONS

SUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE

DES ENFANS NOUVEAU-NÉS.

Dès l'antiquité la plus reculée, on s'est occupé des moyens d'assurer à l'enfance une constitution saine et robuste. L'histoire nous dit que les Scythes, les Germains et les Gaulois, dont la principale éducation consistait à s'endurcir et à se fortifier le corps, pour se rendre plus redoutables à leurs ennemis, étaient dans l'usage de plonger leurs nouveau-nés dans la plus prochaine rivière, certains de les rendre par cette pratique plus vigoureux; que chez les anciens Perses, où le soin d'élever les hommes passe toute croyance, on accoutumait les enfans à braver la soif, la faim et les intempéries des saisons; que le pain et une espèce de cresson étaient leur seule nourriture, l'eau leur boisson habituelle. Si nous tournons nos regards vers la Grèce, frappée par les institutions de Lycurgue, nous voyons qu'à Lacédémone, les enfans étaient couchés nus et affranchis de tout lien sur des roseaux bien battus, mais recouverts chaudement; que ce législateur, qui avait si bien senti la nécessité de les élever au milieu d'un air libre, voulait qu'ils fussent tenus aux champs jusqu'à l'âge de sept ans, et qu'ils ne rentrassent qu'à cette époque à la maison paternelle, où des maîtres publics les exerçaient au travail et à la fatigue, et les for-

maient tous aux mêmes habitudes, parce qu'ils étaient nés pour remplir les mêmes devoirs; que ce grand homme, pénétré de l'idée que les femmes transmettent à leurs enfans les dispositions physiques et morales qu'elles ont prises en habitude, assujétissait les filles à l'exercice des jeux gymniques, qui étaient presque des jeux militaires, non pour leur apprendre le métier des armes, comme l'observe Plutarque, mais pour qu'elles missent au monde des individus qui en eussent tous les goûts, et qui héritassent de cette force d'âme et de corps qu'elles acquéraient par les danses guerrières, la lutte, le disque, la course et la natation.

Dans le siècle dernier, J.-J. Rousseau a reproduit avec éloquence les idées des anciens sur l'art d'élever le premier âge; mais tout entier à l'amour de la nature sauvage, si, au lieu de créer un être idéal et des plus indépendans, il se fût, au contraire, attaché à perfectionner l'homme au physique et au moral; si, dis-je, ce philosophe, plein de sensibilité et d'indignation contre les maux de la société, ne fût pas tombé dans l'erreur adoptée par Locke et Floyer, laquelle, surchargée du poids de son nom, pesa cruellement sur l'enfance, qu'il voulait fortifier et non immoler; si enfin ses principes, plus politiques que médicaux, eussent été mieux sentis, que d'espérances conjugales n'eussent point été détruites! que de larmes n'eût-il pas épargnées!... Néanmoins, en attachant la mère à son enfant, en débarrassant celui-ci de ses liens, l'auteur de l'Émile a posé les bases de l'éducation moderne; et cette science, qui depuis lui n'a cessé d'être l'objet de la sollicitude médicale, riche aujourd'hui de l'expérience et des travaux de plus d'un demi-siècle, atteste par ses heureux résultats combien elle est supérieure à l'ancienne, qui moissonna tant de générations.

Mais bien qu'il ait été reconnu que, dans l'intérêt des sociétés comme des individus, il n'importait pas moins de faire des constitutions saines et robustes, que de former des hommes vertueux et instruits, et qu'à cet effet de nombreuses vérités aient été proclamées, de sages préceptes posés, des règles sûres tracées, la routine, l'ignorance ou l'erreur président encore à l'éducation physique de l'enfance. Ici,

c'est une mère qui, réunissant toutes les qualités requises pour être bonne nourrice, mais qui en redoute les obligations, se sépare sans la moindre émotion de l'être qu'elle a porté dans son sein, pour le livrer aux soins mercenaires d'une femme sans expérience ou sans conduite, ou encore vieille et misérable. En butte à la malpropreté la plus insigne, délaissé tout le jour malgré ses cris perçans, et le plus souvent gorgé de bouillies grossières substituées au lait dont cette dernière manque, le pauvre enfant, qui pâtit, tombe bientôt dans le marasme, et s'il survit à tant d'inhumanité, c'est pour traîner sous le poids de mille maux une existence déplorable. Là, observatrice fidèle de ce que l'empire de l'habitude a de plus affreux, c'est une femme qui, non contente de renfermer étroitement avec le corps les bras et les jambes de l'enfant qui vient de naître, le comprime encore depuis les pieds jusqu'aux épaules à l'aide d'un large et long ruban de laine tressée, qui, s'opposant à l'exercice libre et facile d'importantes fonctions, le prédispose aux affections organiques.

Plus loin, c'est une nourrice qui, pour apaiser les cris importuns de l'enfant qui lui est confié, s'empresse de l'endormir, non pas en le berçant mollement, mais bien en lui imprimant de longues et violentes secousses qui, le plongeant dans un sommeil apoplectique, le jettent dans un état voisin des convulsions. Celle-ci, ne croyant jamais prendre trop de précautions pour garantir son enfant du froid, dans l'excès de sa sollicitude, non-seulement l'étouffe sous le poids de lourdes couvertures, mais encore l'ensevelit sous d'épais rideaux, où, privé de la lumière et au milieu d'une atmosphère viciée, il s'étiole pour ainsi dire, et contracte, à la moindre impression de l'air libre, une inflammation mortelle. Celle-là, dans l'impatience extrême de voir marcher son nourrisson, que ses membres délicats ne peuvent encore soutenir, le traîne à la lisière où l'y suspend une partie du jour jusqu'à ce que sa poitrine et ses jambes, venant à se déformer, l avertissent enfin, mais trop tard, de cesser cette funeste pratique. Telle autre ne le baigne jamais, parce que, lui a-t-on dit, les bains affaiblissent, et, quoique la santé de son enfant les réclame comme

moyen curatif d'une légère éruption, c'est aux antiscorbutiques qu'elle a recours, sans s'inquiéter des résultats. Celle-là veut qu'après le sevrage on habitue de bonne heure les enfans à manger de tout, et faisant subitement passer le sien d'une nourriture douce et appropriée à ses besoins à une alimentation substantielle et abondante, allume en son petit estomac et ses annexes un foyer d'irritation qui souvent ne s'éteint qu'avec la vie. Celle-ci, certaine de la présence des vers chez son enfant par sa pâleur, sa voracité, mais plus par la démangeaison qu'il éprouve au nez, lui administre de son chef, et sans avoir égard à la délicatesse de sa constitution, un vermifuge qui, réitéré par le peu de succès des premières doses, ne tarde pas à développer sur la muqueuse gastro-intestinale la phlegmasie la plus aiguë. Celle-là, convaincue qu'au printemps il faut chasser les humeurs et purifier la masse du sang, ne manque pas, à cette époque et par précaution, de purger ou émétiser sa petite famille, et se garde bien d'attribuer à cette imprudente médication les accidens qui en sont presque toujours la suite inévitable. Celle-ci, dans le but de garantir des coups et des chutes la tête de son enfant marchant à peine seul, l'affuble d'un énorme bourrelet, qui, lui faisant perdre à tout moment l'équilibre, lui ôte toute confiance en ses propres forces, et s'oppose sans le vouloir à son développement. Celle-là, à l'aide d'un corset renforcé d'inflexibles baleines, et sans songer à l'orage qu'elle conjure sur sa fille au plus âgée de neuf ou douze ans, l'étreint depuis les clavicules jusqu'au bassin, dans l'espoir de favoriser de bonne heure l'élégance de sa taille et les grâces de son maintien. Enfin ce sont des parens qui, froids spectateurs des bienfaits de la vaccine, préfèrent exposer leurs enfans aux ravages de la variole, les perdre même, plutôt que de les soumettre à l'action préservatrice d'une opération dont les succès sont attestés par une foule d'exemples. D'autres, peu confiant dans ses effets, ou timorés sur ses suites par les bruits allarmans répandus par l'ignorance et les préjugés, se gardent bien de la propager sur tous leurs enfans à la fois, mais seulement sur ceux qu'ils affectionnent le moins, différant toujours d'y faire participer les objets

de leur prédilection, quand, plus tard, atteints de variole confluente, ces derniers, défigurés et chargés d'infirmités dégoûtantes, ou le plus communément frappés de mort, fournissent à la société un triste exemple des faiblesses humaines.

Mais que la société prenne, à l'égard de ses membres, les mêmes précautions que celles dont elle use envers les animaux pour en perpétuer les belles races; qu'elle abolisse ces mariages de convenance que la fortune et les préjugés de la naissance décident, où l'âge, la santé et le genre de vie qu'ont mené l'un et l'autre époux avant que d'être unis ne sont nullement pris en considération; et, qu'à l'exemple de quelques législateurs de l'antiquité, elle voue au célibat tous ces êtres disgraciés de la nature, qui, par suite des habitudes vicieuses qu'ils ont contractées, transmettent à leurs descendans des principes de dégradations tels, que souvent il est impossible de reconnaître en eux l'œuvre du sublime Créateur; qu'enfin, elle dirige l'éducation des femmes comme devant être un jour épouses et mères, afin qu'elles sachent que les devoirs qui leur sont imposés ne se bornent pas seulement à la gestation, mais qu'appelées par la nature à fournir à l'homme les premiers élémens de son existence, que, spécialement chargées du soin de ses premières années, il n'est pour elles aucune autre science plus importante à connaître que celle de pourvoir à sa conservation, dès-lors il s'opérera une régénération physique chez l'espèce humaine, et le nouveau-né, sous l'égide d'une sollicitude maternelle éclairée, comme le jeune Hercule, aura assez de force pour étouffer le serpent qui oserait l'attaquer dans son berceau. « Du soin « des femmes, a dit Jean-Jacques, dépend la première éducation des « hommes; des femmes dépendent encore les mœurs de l'homme, « ses passions, ses goûts, ses plaisirs, son bonheur même. Ainsi, « élever les hommes et les soigner tandis qu'ils sont jeunes; quand ils « sont grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie douce « agréable, voilà les devoirs des femmes en tout temps. » (Émile, tom. 4.)

Trop de savans écrivains se sont élevés contre l'abus de l'allaitement

étranger pour qu'il reste rien à ajouter à ce sujet. Cependant, loin d'admettre avec Rousseau, panégyriste outré de l'allaitement maternel, que la mère ne peut, dans aucun cas, se dispenser de nourrir, et que l'enfant n'a rien à craindre du sang dont il est formé, je crois, avec un grand nombre de médecins qui ont relevé cette erreur, qu'il est, au contraire, beaucoup de cas qui s'opposent à ce que la mère puisse remplir cette fonction.

Si quelques-uns n'ont pas cru devoir admettre au nombre des causes qui s'opposent à l'allaitement les divers travaux auxquels peut être assujétie la mère, les tracas de l'intérieur d'une fabrique, un commerce qui exige sa présence, et plusieurs autres circonstances semblables, je pense qu'une saine philosophie, loin de rejeter ces obstacles, doit, au contraire, commander leur admission. La mère se doit-elle tout entière au nouvel enfant à qui elle a donné le jour? Non, d'autres enfans doivent avoir part à ses affections; elle se doit au bonheur de tous également, et ne doit pas pour un seul sacrifier le bien général; d'ailleurs, elle se priverait peut-être par là de pouvoir donner à ce même enfant l'éducation qu'elle lui destinait. Telle autre mère, qui ne doit qu'à un travail, souvent pénible, sa subsistance journalière, ne procurera-t-elle pas à son enfant une existence plus douce et plus assurée en le confiant aux soins d'une nourrice connue qu'en risquant de compromettre sa santé en l'exposant à souffrir des inconvéniens attachés à l'état qu'elle professe?

Il est malheureusement hors de doute, malgré l'assertion du citoyen de Genève, qu'une série assez grande d'obstacles s'opposent à ce que toutes les mères puissent mettre également le complément à la maternité. C'est dans les grandes villes surtout que se développe l'influence des causes physiques et morales qui proscrivent l'allaitement; c'est au sein de ces cités très-peuplées, où se trouvent réunis tous les plaisirs, et où toutes les jouissances de la vie sont portées à l excès, que l'on rencontre cette quantité trop grande de mères en qui la fureur du jeu, du bal et de la toilette éteint tout sentiment d'humanité, et à qui le titre doux de mère, dont elles devraient se parer, semble

même un fardeau insupportable : aussi ne doit-on pas hésiter à préférer à ces dernières une nourrice connue par la régularité de ses mœurs et de ses habitudes, et dont le toit champêtre offrira à l'enfant tous les avantages dont il aurait été privé dans les somptueux appartemens des auteurs de ses jours. Là, du moins, sous les heureux auspices de la nature, il acquerra au milieu d'un air libre et pur une constitution saine et robuste.

La mère que des motifs légitimes exemptent de droit de l'allaitement doit s'attacher à trouver une nourrice qui puisse la suppléer dans cette fonction importante. C'est dans le choix d'une autre elle-même qu'elle doit apporter les soins les plus scrupuleux. L'influence connue des affections physiques et morales de la nourrice sur le physique et le moral de l'enfant exige de la part des parens des informations et des recherches indispensables. L'âge, le tempérament, les mœurs, les habitudes de celle qui doit remplacer la mère, doivent guider le choix de celle-ci. La situation topographique du pays qu'elle habite et l'exposition convenable de sa demeure ne doivent pas non plus être indifférentes. « Mais, dans le choix d'une nourrice, que d'écueils à « éviter! Il faut avoir égard à son âge, à sa constitution ou à son « tempérament, à sa santé, à son caractère et à ses mœurs, à son « habitation, à sa manière de vivre, à la quantité et à la qualité de « son lait. On la prendra depuis vingt jusqu'à trente-cinq ans, d'une « bonne constitution et d'un médiocre embonpoint; qu'elle soit habituellement saine et exempte de toute maladie, sans difformité apparente, plutôt brune que blonde, jamais rousse; qu'elle ait la bouche « bien garnie de belles dents; les gencives fermes et en bon état, l'haleine douce, les mamelles d'un volume ordinaire, parsemées de « veines bleuâtres; l'aréole un peu monticuleuse, le mamelon bien « percé et d'une longueur convenable. On doit rejeter celle dont la « peau est couverte d'éruptions, dont la transpiration a une odeur « forte; celle qui a des fleurs blanches, des glandes engorgées, etc. » (Cours d'accouchement, par M. le professeur *Capuron*, page 184.)

Une nourrice, a dit Rousseau, doit être aussi saine de cœur que de

corps ; la patience, la douceur, la bonté, doivent faire la base de son caractère. Que la colère, la haine, l'envie, ces passions funestes, soient, pour celles qui en manifestent les signes, des titres de proscription. Le lait d'une semblable femme serait un poison dont l'être innocent qu'on lui confie ne tarderait pas à être la victime. A ce sujet *Boërhaave* rapporte qu'un accès de colère rendit le lait d'une femme si pernicieux pour son nourrisson, que l'ayant, tétée dans cet instant, il eut aussitôt une attaque d'épilepsie à laquelle il fut sujet pendant toute sa vie. *Tissot* assure que les femmes adonnées au vin procurent à leurs nourrissons une mobilité qui semble approcher de l'état phrénétique.

Heureusement pour l'humanité que parmi celles qui, pour un modique salaire, acceptent toutes les charges de la maternité, il se trouve encore des femmes dont le cœur n'est pas assez endurci pour se fermer aux sentimens d'attachement qu'inspire l'être intéressant qui leur est confié, et qui, fidèles à leurs promesses, s'acquittent religieusement de toutes leurs obligations en remplissant les devoirs d'une mère.

Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur le moment où, cédant au vœu de la nature, la mère doit présenter le sein à son enfant. Doit-on attendre vingt-quatre, trente-six, et même quarante-huit heures après la naissance, comme le prétendent quelques-uns? Doit-on, comme le veut *Tissot*, attendre que le méconium soit évacué, et, d'après *Levret*, que la fièvre de lait soit passée, ou, d'après *Ambroise Paré*, jusqu'à la cessation des lochies, pour faire téter l'enfant? N'est-ce pas un préjugé ridicule de condamner un enfant à une diète plus ou moins sévère lorsque tout annonce qu'il se porte bien, et de ne lui donner pendant trente-six ou quarante-huit heures qu'un peu d'eau sucrée, lorsqu'il réclame par ses cris le sein dont on le prive; on ne doit pas non plus attendre que le méconium soit évacué, puisque le liquide le plus propre à faciliter cette évacuation est le lait. Naturellement séreuses, les premières gouttes de liqueur titillent son intestin, détrempent ou délaient le méconium, et en favorisent l'excrétion. C'est encore une plus grande erreur d'attendre que la fièvre du lait soit passée, puisque l'allaitement

est un des plus puissans palliatifs de cette fièvre, et qu'on expose par le retard les mamelles à se distendre, à s'engorger, et à contracter des crevasses qui rendent la succion difficile pour l'enfant et douloureuse pour la mère.

Que ce soit la mère de l'enfant ou une femme étrangère qui nourrisse, il conviendra dès le début d'allaiter l'enfant aussi souvent qu'il le réclame, parce que ces désirs sont des besoins qu'il faut s'empresser de satisfaire ; mais plus tard il deviendra nécessaire de régler sa nourriture, et de ne l'habituer à ne prendre le sein que quatre ou cinq fois le jour et une ou deux fois la nuit. La femme qui nourrit devra choisir pour ces époques les heures qui précèdent ses repas, et celle qui précède et celle qui suit l'instant de son repos. Dans le cas où elle aurait éprouvé quelque émotion vive, quelque fatigue excessive, ou quelque excitation de l'estomac, elle attendra, pour lui présenter le sein, que le calme et le repos soient rétablis. Celle qui se persuade que son enfant profitera davantage en le faisant téter à toute heure du jour est dans l'erreur ; l'allaitement trop souvent répété épuise la nourrice sans profit pour l'enfant.

Le lait peut long-temps suffire aux besoins du nouveau-né. Il est bon cependant de lui adjoindre une nourriture plus solide, afin que, dans le cas où l'on serait forcé de le sevrer subitement, il ne dépérisse bientôt. On commencera donc, vers le cinquième ou sixième mois, à lui donner, avec le sein, de légères panades très-claires, dont on augmentera graduellement la quantité et la solidité. Ces dernières, d'abord au lait, et par la suite au bouillon de poulet ou de veau, pourront être remplacées alternativement, soit par la fécule de pomme de terre ou la semoule, soit par les farines de bon froment et de riz, préalablement séchées au four pour en diminuer la viscosité. Ces alimens, contre lesquels on a tant déclamé, sont journellement employés avec succès, et l'expérience prouve combien ces reproches étaient exagérés.

Dans la nécessité où l'on serait de recourir à l'allaitement artificiel, on doit employer la succion immédiate, quand la chose est possible.

Dans le cas contraire, le lait de vache, qui a prévalu sur ceux d'ânesse, de jument et de chèvre, bien que les deux premiers se rapprochent davantage de celui de la femme, sera étendu d'eau simple ou d'orge sucrée, avec le soin de donner constamment à ce liquide la même température, pour ne point altérer la sensibilité du palais de l'enfant. Du reste, quand il s'agira de le sevrer, on doit suivre la même marche que s'il avait été élevé à la mamelle.

La durée de l'allaitement ne saurait être fixée d'une manière invariable; le vœu de la nature semblerait en prolonger le terme jusqu'après l'éruption des vingt premières dents ou dents de lait; mais il est rare qu'on attende jusqu'à cette époque, où l'enfant est cependant plus à même de se passer du sein et de digérer des alimens plus solides. C'est ordinairement entre le douzième et le dix-huitième mois que la plupart sont sevrés, quoiqu'il soit reconnu que les orages de la dentition sont plus à redouter chez ces derniers que chez ceux qui sont encore à la mamelle. Dans tous les cas, la lactation ne doit cesser qu'insensiblement; un sevrage trop brusque serait préjudiciable à la nourrice comme à l'enfant, qui ne doit trouver dans cet acte que la cessation d'un de ses alimens et non le changement subit de sa manière d'être nourri.

On continuera pendant plusieurs années à ne nourrir les enfans que de substances peu stimulantes, et lorsqu'ils passeront à une nourriture plus substantielle, on commencera d'abord par les viandes blanches et en petite quantité, et non par les viandes les plus succulentes, dont quelques parens font extraire le jus, pensant introduire dans l'économie, sous un petit volume, beaucoup plus de substance nutritive. Cette erreur, qui tient à ce que l'on ne considère pas assez que les enfans ne sont pas des hommes, peut être rangée au nombre des causes qui ravagent le plus le berceau de l'enfance. On doit de même proscrire le vin dans le premier âge, ainsi que toutes les boissons alcoholiques, quoique nous rencontrions des parens assez imprudens pour employer toute espèce de séduction pour en faire avaler à leurs enfans.

Comme l'air s'imprégne et des émanations de notre corps et de celles des corps environnans, comme l'absorption des corpuscules nuisibles est plus facile pendant le sommeil, il est de la plus grande importance que le lieu où repose le nouveau-né soit vaste et privé d'humidité, que l'air s'y renouvelle facilement, que la température y soit moyenne, et surtout qu'il soit peu éclairé. Il serait dangereux de l'exposer trop tôt à l'impression de la lumière ; ce fluide, qui est un des puissans excitans de l'économie animale, pourrait porter pour toujours une atteinte profonde à la vision ; la prudence exige qu'il ne passe qu'insensiblement de l'obscurité à une douce clarté, et de cette dernière au grand jour ; car beaucoup d'enfans, qu'on croit aveugles-nés, n'ont perdu la lumière que pour y avoir été trop tôt exposés.

L'enfant dort presque constamment dans les premiers temps de son existence ; on se gardera bien de troubler un repos si précieux, dont la nature a le plus grand besoin pour répartir la vie dans toute son organisation ; en conséquence, loin de son oreille tout ce qui pourrait l'affecter péniblement, il pourrait en résulter des accidens graves. *Alphonse Leroy* dit avoir vu un enfant être atteint de convulsions et mourir par suite d'un cri perçant que jeta, près de son berceau, une jeune fille effrayée.

Le nouveau-né doit donc trouver dans son berceau un abri contre l'action des corps qui pourraient non-seulement troubler l'harmonie de sa frêle machine, mais encore la détruire à jamais. Celles chargées de pourvoir à sa conservation doivent avoir le soin d'entourer son petit lit d'un rideau dirigé de manière à permettre le renouvellement de l'air, et qui, le protégeant à la fois contre l'intensité de la lumière et du froid, lui permettra de goûter dans le silence un repos que la douleur ou le besoin pourront seuls interrompre.

Tous les auteurs s'accordent sur la nécessité de coucher l'enfant durement et de le couvrir de vêtemens légers, mais chauds. En effet, les animaux, qui sont en tout régis par la nature, nous donnent l'exemple de cette méthode, et l'expérience démontre chaque jour que les enfans ainsi élevés sont plus forts, plus robustes que ceux qui

reposent sur la laine ou la plume; car, outre la chaleur incommode qu'elles développent et la mollesse qu'elles favorisent, elles offrent à leurs muscles un point d'appui vacillant qui peut nuire à leur conformation. On doit leur préférer la balle d'avoine ou le son ; ils conservent moins l'humidité, donnent moins de chaleur, et peuvent être fréquemment et à peu de frais renouvelés.

On est dans l'usage de bercer les enfans pour les endormir; cette coutume, fondée sur l'opinion que les enfans, par suite de leur suspension dans la matrice et du ballottement qu'ils y éprouvent, doivent aimer, après leur naissance, ce mouvement, serait sans doute fort sage, si nos berceaux, mieux confectionnés, leur imprimaient des oscillations semblables à celles qu'ils perçoivent dans le sein maternel. Dans les montagnes de l'Écosse, les enfans sont couchés dans des paniers suspendus par des cordes. Ce genre de berceau, qui permet d'avoir recours à l'art sans faire violence à la nature, me paraît bien préférable au nôtre, en ce qu'il peut être mis en mouvement sans secousse et sans bruit, et que, pouvant aussi se rallentir d'une manière insensible, il n'offre pas l'inconvénient de plonger dans une espèce de léthargie la pauvre créature qu'une main barbare veut contraindre au sommeil.

C'est dans le premier âge surtout que la propreté est d'une nécessité absolue, aussi ne doit-on pas négliger de faire sur toute la surface du corps, et notamment sur les parties les plus susceptibles de se salir, des lotions fréquentes, d'abord à l'aide d'eau tiède, dont on abaissera peu à peu la température jusqu'à se servir habituellement d'eau à la température ordinaire. Il est également de précepte que tout ce qui doit être appliqué sur la peau soit peu serré, propre, sec et maintenu tel. C'est le moyen d'éviter une absorption nuisible, et des excoriations qui souvent sont la cause de cris continuels. Si la propreté et la sécheresse n'étaient pas si utiles, on ne verrait pas les animaux veiller avec tant de soin à les entretenir dans leurs nids.

Voilà quelques considérations sur l'éducation physique des enfans. Pour traiter convenablement ce sujet et avec toute l'étendue qu'il com-

porte, il me faudrait plus d'expérience que je n'en ai acquis, et surtout plus de moyens de l'acquérir. Je laisse cette tâche à remplir aux hommes de l'art, dont les connaissances approfondies et fixées par leurs observations ont reculé les bornes de la science. Heureux si ce faible essai est reçu avec indulgence des savans professeurs qui doivent être mes juges !

FIN

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Ad dentitionem verò accedentibus gingivarum pruritus, febres, convulsiones, alvi profluvia; et maximè ubi caninos dentes producunt, et iis qui inter pueros sunt crassissimi, et qui alvos duras habent. *Sect.* 3, *aph.* 25.

II.

Iis autem qui ætate sunt majores, tonsillæ inflammatæ, verticuli in occipitio introrsùm extrusiones, asthmata, calculorum generationes, lumbrici rotundi, ascarides, verrucæ pensiles, satyriasmi, (stranguriæ), strumæ, et cætera tubercula, maximè verò suprà dicta. *Ibid.*, *aph.* 26.)

III.

Juvenibus autem, sanguinis spuitiones, tabes, febres acutæ, epilepsiæ, et cæteri morbi, maximè verò suprà nominati. *Ibid.*, *aph.* 29.

IV.

Ultrà hanc ætatem verò progressis, asthmata, pleuritides, peripneumoniæ, lethargi, phrenitides, febres ardentes, alvi profluvia diuturna, choleræ, dysenteriæ, lienteriæ, hæmorrhoïdes. *Ibid.*, *aph.* 30.

V.

Senibus autem spirandi difficultates, catarrhi tussiculosi, stranguriæ, dysuriæ, articulorum dolores, nephritides, vertigines, apoplexiæ, mali corporis habitus, pruritus totius corporis, vigiliæ, alvi, et oculorum, et narium humiditates, visûs hebetudines, glaucedines, auditûs gravitates. *Ibid.*, *aph.* 31.